



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUDE

Carcassonne, le 22 novembre 2017

Le directeur départemental des Territoires et de la Mer
à

direction
départementale
des Territoires
et de la Mer
Aude

Mission des Affaires
Juridiques et du Suivi
des Procédures

objet : Création de l'Association Syndicale Autorisée de Fleury

Consultation préalable des propriétaires des terrains susceptibles d'être inclus dans le périmètre de l'Association

affaire suivie par : Prénom : Eric Nom de l'agent : BONNET
Service : Mission des Affaires Juridiques et du Suivi des Procédures
Téléphone : 04 68 10 31 60
Courriel : eric.bonnet@aude.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Monsieur le Président de la cave la Vendémiaire m'a transmis une demande de création de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) de Fleury.

L'objet de cette ASA sera d'assurer la distribution des eaux et la gestion des réseaux d'irrigation, d'entreprendre des études et travaux permettant de développer toute activité agricole et d'intérêt collectif à l'intérieur du périmètre syndical. Dans le cadre de son objet complémentaire, l'ASA peut effectuer des travaux relatifs à l'écoulement des eaux.

Une ou plusieurs des parcelles dont vous êtes propriétaire est comprise dans le périmètre de la future ASA.

C'est pourquoi, j'ai l'honneur de vous convoquer à l'assemblée constitutive des propriétaires qui se déroulera le **29 janvier 2018 à 17h00 au Hangar Municipal – Route de Saint-Pierre-la-Mer – 11590 Fleury d'Aude.**

Vous pouvez faire connaître votre adhésion ou votre refus d'adhésion, par écrit, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au moyen du formulaire joint à la notification de l'arrêté, avant la réunion de l'assemblée constitutive soit avant le 29 janvier 2018 à :

Union des Associations Syndicales d'Hydraulique de l'Est Audois
18 rue Ernest Cognacq
ZAC de Bonne Source
11100 NARBONNE

horaires d'ouverture :
8 h. 30 – 12 heures
14 heures – 16 h.30 -
16 h. le vendredi

Adresse : 105 boulevard Barbès
11838 Carcassonne cedex 9

téléphone :
04 68 10 31 00
télécopie :
04 68 71 24 46
courriel : ddtm@aude.gouv.fr

Les réponses qui ne seraient pas exprimées dans le cadre du formulaire-type seront néanmoins valables.

J'appelle votre attention sur le fait qu'à défaut d'avoir fait connaître votre opposition au projet de création avant le 29 janvier 2018, votre avis est réputé favorable à la création de l'ASA.

Préalablement à la tenue de l'assemblée constitutive des propriétaires, le projet de transformation de l'association fera l'objet d'une enquête publique.

- Le dossier intégral sera consultable du mercredi 22 novembre 2017 au vendredi 22 décembre 2017 aux mairies d'Armissan, Coursan, Fleury d'Aude, Narbonne, Salles d'Aude et Vinassan.

Il sera, également, mis en ligne, pendant la même durée, sur le site des Services de l'État dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/>

Il sera, en outre, disponible sur un poste informatique à l'Accueil de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) - 105 Boulevard Barbès - 11000 Carcassonne.

Enfin, toute personne peut, à ses frais, obtenir communication du dossier « papier » d'enquête publique auprès de la DDTM – Mission des Affaires Juridiques et du Suivi des Procédures, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

- Vous pourrez consigner vos observations dans le registre prévu à cet effet dans les mairies concernées.

Vous pourrez, également, adresser vos remarques par courrier postal, directement au commissaire enquêteur à la mairie de Fleury d'Aude, siège de l'enquête.

Vous pourrez faire parvenir vos observations par courrier électronique à l'adresse suivante : ddtm-direction-majsp@aude.gouv.fr Elles seront jointes au registre dans les meilleurs délais.

Enfin, les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande auprès de la DDTM – Mission des Affaires Juridiques et du Suivi des Procédures

Veillez trouver ci-joint :

- L'arrêté préfectoral n° 2017-34 du 26 octobre 2017 qui décrit très précisément le déroulement de la procédure d'enquête publique, les jours de permanence du commissaire-enquêteur que vous pourrez rencontrer si vous le souhaitez, les différentes informations concernant la consultation des propriétaires avant la date de l'assemblée constitutive, et le nom du président de la-dite assemblée,

- Le projet de statuts de l'ASA,
- Le bulletin d'adhésion ou de refus d'adhésion.

Mes services restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer

la Chef de la Mission des Affaires Juridiques
et du Suivi des Procédures



Martine RIPOLL